

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 – 10h

Salle communale -

Présents :

Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo

La tenue d'un conseil municipal à huis clos en raison du contexte de confinement est posée en début de séance :

La présence du public étant constituée d'une seule personne, la salle étant d'une capacité permettant d'accueillir une cinquantaine de personnes, la porte d'entrée et la baie vitrée de la salle étant maintenues ouvertes, il est décidé de ne pas appliquer le huis clos, les gestes barrière pouvant être respectés.

➤ **Changement du matériel informatique de la mairie**

L'ordinateur du secrétariat de la mairie n'a plus la capacité suffisante pour supporter certains logiciels et leurs évolutions, notamment Windows 10.

La société CERIG qui assure la maintenance de nos logiciels de gestion a été contactée et a fait des propositions chiffrées.

Guillaume Moquet a mis sa compétence informatique au service de ce dossier et en fait une présentation aux membres du conseil.

- **Décision** = Il est décidé d'investir dans un nouvel ordinateur et un écran supplémentaire.

Le devis se monte à 2700€ HT. Guillaume est chargé de finaliser la commande.

➤ **Nomination d'un référent déchets auprès de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège**

Le comité intercommunal des déchets (SMTUM) demande la nomination d'un référent en matière de déchets au sein de notre commune.

- **Décision** = Chantal TOUSTOU, volontaire, est nommée.

➤ **Contrat d'entretien des cloches et de la pendule de l'église.**

L'entreprise TERROL qui a mis en place l'automatisation du système propose un contrat d'entretien sur 3 ans.

Lors de la validation du devis des travaux initiaux, Pierre Henrich avait négocié, en cadeau commercial, une maintenance gratuite pendant deux ans, 2021 et 2022.

Décision = La proposition d'un contrat d'entretien de 3 ans avec l'entreprise TERROL, dépannages inclus, est donc validée à compter de 2021 pour un montant annuel de 208€ HT (2021 et 2022 à titre gracieux).

Un chant de Noël interprété par nos cloches pourrait être diffusé durant la période de l'Avent, comme cela se fait dans certains villages.

➤ **Projet de rénovation de la façade sud de la mairie**

Le garde-corps de la mairie/Poste a été placé.

Pour procéder à une légère rénovation de la façade sud de la mairie (pierres apparentes partie basse, reprise et peinture du crépi, reprise du solin avant toit), Patrice Vergé, entreprise locale, a été sollicité.

- **Décision** = La proposition de devis d'un montant de 3157,44 HT est approuvée par le conseil.

Didier LABOURET pourra faire des compléments de travaux.

Il faudrait programmer rapidement ce chantier. Une inauguration officielle en présence de La Poste permettrait d'associer nos élus et de les sensibiliser à nos projets à venir.

➤ **Rendu de l'étude du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**

Une architecte du CAUE et une stagiaire sont venues sur Prades le 25 juin.

Consulté sur **2 projets, l'amélioration de l'entrée Est du village** (côté Aude) intégrant la réduction de la vitesse de circulation, et **la rénovation du bâtiment de la Bexane**, le CAUE, service public, a rendu en septembre un rapport comprenant diagnostics, propositions et conseils architecturaux et environnementaux.

Ce rapport est un point de départ de réflexion, des pistes intéressantes y sont proposées, mais il faudra s'appuyer sur des études d'architectes plus complètes, précises et chiffrées.

Ces 2 projets pourraient être menés successivement sur plusieurs années budgétaires.

Une information de l'Etat vient d'être donnée aux communes sur la possibilité d'une aide financière pour soutenir l'investissement local notamment dans le cadre de **rénovations énergétiques des bâtiments publics**. Cette enveloppe mise à disposition des collectivités locales est limitée dans le temps.

Si nous souhaitons bénéficier de l'opportunité de ce financement thématique ponctuel, le projet de rénovation du bâtiment de La Bexane doit être lancé en priorité. On doit se positionner rapidement, les premiers dossiers déposés auront plus de chance d'être accompagnés. On peut espérer, toutes aides confondues un subventionnement de 80% sur ce dossier.

Il faudrait lancer ce dossier dès maintenant pour espérer un financement sur l'année budgétaire 2021.

Différents architectes doivent être consultés et proposer des devis. Chacun peut faire appel à son réseau de connaissances pour contacter des architectes potentiels.

Il est important de trouver des architectes, ayant une bonne connaissance du contexte local, capables d'effectuer ces études avant la fin de l'année civile.

Des procédures d'appel d'offre public devront être lancées. Ce projet supposera surement le recours à l'emprunt.

- **Décision** = le maire est missionné par le conseil pour lancer ce projet auprès d'architectes.

Le projet d'amélioration de l'entrée Est du village est repoussé dans le temps mais non abandonné.

➤ **Etude du changement de chaudière du logement communal n°2 de l'ancien presbytère**

Deux prestataires locaux ont été mis en concurrence et proposent les devis suivants :

- Campos Cédric = 4169€ HT
- Entreprise Quinternet = 4316€ HT

- **Décision** = L'entreprise Campos est retenue.

C'est le candidat le moins disant et ayant son siège à Prades. Les travaux devraient se faire avant la fin de l'année civile.

➤ **Etude d'un espace pour récupérer les cartons usagés**

La vente par correspondance se développant, l'évacuation des cartons d'emballage se pose de façon récurrente pour chacun. Il faudrait prévoir l'emplacement d'un espace protégé des intempéries pour stocker les cartons. Ce type de bac pour les cartons existe à Ax, on pourrait s'en inspirer.

Il faudrait trouver un lieu approprié au sein du village.

Décision = Chantal Toustou prendra contact avec la Communauté des Communes pour voir ce qui est préconisé dans ce domaine.

➤ **Rénovation de la « plaque de cocher » située sur la maison de M. et Mme SALOM.**

Cette plaque très ancienne indique le nombre de kilomètres jusqu'à Caussou...Un prestataire spécialiste de ce type de rénovation a contacté la mairie.

Dans un premier temps, on va évaluer la faisabilité de cette rénovation par nos propres moyens.

➤ **Glissement de terrain**

Nous avons été prévenus par le SMDEA d'un glissement de terrain au-dessus du captage de l'eau du village. L'ONF est concernée car le glissement est en territoire domanial.

Un partenariat SMDEA/Commune a permis l'accès au captage en voiture 4/4. Pose d'une buse afin de traverser le ruisseau de Rieufret par l'entreprise BAYLAC qui était venue finaliser les travaux entrepris (curage des devants de buses du ruisseau de l'Hers).

➤ **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUI-H)**

La **Communauté des Communes de la haute-Ariège** lance son PLUIH. Une **réflexion commune** est lancée à tous les niveaux dès novembre 2020 avec pour objectif la mise en application du PLUI-H au **printemps 2024**.

Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par **la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010**.

L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI-H) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat fixe notamment les grandes orientations d'aménagement et d'habitat du territoire et les règles d'occupation et d'utilisation du sol. **Le PLUI-H s'impose à tous** : particuliers, administrations et entreprises. Il sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable... Il se substitue aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou aux Plans d'occupation des sols (POS) des 52 communes membres de la Communauté des Communes de la Haute-Ariège.

Le PLUI-H n'est pas un document figé. **Il est amené à évoluer régulièrement.**

La personne chargée du pilotage du PLUI-H au sein de la Communauté des Communes s'est déplacée à Prades le 22 octobre pour rencontrer la municipalité et présenter le programme.

Pour compléter les précisions demandées sous la forme d'un questionnaire, la municipalité s'est engagée à recenser les logements inoccupés dans le village depuis plusieurs années.

Une large campagne de communication accompagnera ce grand projet et permettra à chacun de mieux en comprendre les enjeux.

➤ **Présentation de la demande de l'Association Patrimoine, Culture et Histoire de Prades (PCHP)**

Benoît Garçon présente l'association, le travail mené à ce jour et les demandes de soutien.

Cette association récente (été 2020) comprend déjà 55 adhérents. L'objet de cette association, dont les statuts ont été déposés, concerne le **patrimoine de la commune de Prades dont l'église**.

Un rescrit fiscal a été demandé pour permettre à l'association d'éditer des reçus pour dons défiscalisables

3 sites sont ciblés : **l'Eglise, le Fort, le Griffon**.

Pour l'église, 3 dossiers sont à l'étude :

1. La mise hors d'eau des chapelles

Deux prestataires ont été contactés. Les devis sont en cours.

Déjà un travail de dégagement des gouttières et d'évacuation des mousses a été mené par une équipe de bénévoles mi-octobre (façade côté école).

2. L'ouverture de l'église aux visiteurs

L'installation d'une grille pourrait permettre aux promeneurs de découvrir l'église de Prades sans y rentrer (sécurité des biens).

3. Des travaux d'électricité

Eclairage des peintures du plafond attribuées à des peintres italiens émigrés en Ariège au XIX^e siècle. Ces peintres qualifiés de « barbouilleurs », pourraient à moyen terme obtenir une certaine reconnaissance artistique.

Un bouton électrique temporisé pourrait être proposé au public.

La Fondation de Sauvegarde de l'Art Français peut être un partenaire sur certains types de travaux.

Un mécénat public sera lancé sur chaque projet.

L'association demande au conseil municipal :

- une subvention annuelle pour assurer son fonctionnement
- un travail en partenariat

Dans tous les travaux touchant aux biens et bâtiments communaux, il est évident que **la mairie reste maître d'ouvrage.**

Décisions =

- Une subvention de fonctionnement à hauteur de **10€** par adhérents sera attribuée à l'association PCHP sur le **budget 2021.**
- La mairie accompagnera par tranche les projets de sauvegarde du patrimoine et les **budgetisera** dans son budget primitif **dès 2021.**

Questions des administrés

Les différents sujets abordés dans les questions des administrés ont déjà été présentés en conseil municipal ou en réunion publique ultérieurement mais suscitent des informations complémentaires.

Les précisions suivantes sont donc apportées par le maire aux questions des administrés :

- Comme la demande en a été faite et dans le souci d'une réelle transparence, l'annonce des réunions du conseil municipal sera, désormais, non seulement affichée à la mairie, mais également diffusée par mail.
- Dossier « remise en état des chemins après les intempéries de fin 2019 » : détails du plan de financement.

Coût total des travaux (facture entreprise Baylac) 31296€ TTC

- Subvention DETR (Etat) 13040 €
- Subvention FDAL (Département) 4000€
- TVA récupérée 4410€

Total financements 21450€ soit 68,54% (arrondi à 70% lors de la présentation en réunion publique du 7 août)

9846€ restent à la charge de la commune soit 31,46%.

Sur ce dossier il n'y a pas eu de demande d'aide PAC car les critères nécessaires n'étaient pas tous réunis. Mais nous pourrions y recourir sur d'autres projets à venir.

- Commission communale des impôts directs

La commission communale des impôts est une structure qui existe depuis longtemps.

La procédure de désignation des membres pouvant y participer a été modifiée.

Les communes ont dû transmettre une liste de 24 noms de contribuables au directeur départemental des finances publiques qui a désigné 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants au sein de cette liste.

La commission est composée de 7 membres : le maire, président, et les 6 commissaires désignés. Cette commission se réunit à la demande du directeur départemental des finances publiques.

- La prise en charge du coût de la citerne de gaz d'un logement du presbytère nous a paru une solution équitable et facilitatrice entre les différents locataires : lorsqu'il y a un changement, celui qui part doit laisser la cuve au même niveau qu'il l'a trouvée en arrivant.
- Les aides Covid aux locataires des bâtiments communaux

Comme suite au confinement de mars à mai 2020, les locataires des bâtiments communaux ont été aidés à hauteur d'un mois de loyer pour les locataires de logements et de 4 mois de loyer pour les exploitants du local commercial de la Bexane.

Cette participation de la commune à l'effort solidaire national a été décidée par la municipalité et faite en concertation avec la perception qui a opéré une compensation sur les loyers impayés si tel était le cas. La perception se charge de recouvrer le solde des loyers communaux impayés.

L'aide de la commune ne pouvait se justifier sur le plan réglementaire que sur une « dispense » ponctuelle des loyers des bâtiments communaux.

- Economie de consommation électrique (éclairage public)

Nous évaluerons l'économie d'énergie générée par l'extinction de l'éclairage public la nuit depuis sa mise en place. Nous pourrions en faire le calcul dès que nous aurons tous les chiffres pour l'année 2020.

➤ **Travaux en régie effectués sur la commune**

Pierre Henrich précise que Didier Labouret a mis en place un panneau d'affichage sur le parking de la Bexane, à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique. **Deux panneaux d'affichage**, à chaque entrée du village, permettent donc à chacun de diffuser des informations.

L'employé communal a refait la peinture intérieure d'un des chalets.

Les baies vitrées des chalets 5 et 6 ont été changées pour renforcer l'isolation thermique.

Dernière information, 2 logements communaux vont se libérer prochainement.

La séance est levée à 13h10

